



BOURSE DE RECHERCHE "Antoni Benaiges" Édition 2023

Article 1. Objet

Cet appel est promu par la Fédération Internationale des Mouvements d'École Modernes, et organisé en collaboration avec l'Asociación Escuela Benaiges et le Movimiento Cooperativo de Escuela Popular (MCEP). Son objectif est de récompenser et de soutenir financièrement des projets sur la pédagogie Freinet portés par des chercheurs et des enseignants en éducation, à tout niveau d'enseignement.

Article 2. Modalités

Ces aides financières peuvent être accordées pour trois types de projets différents :

a) Projets de recherche (pour les démarrer ou poursuivre une recherche déjà commencée)

Critères : Pour être acceptés et pris en considération, les projets doivent :

1. soyez original
2. discuter de la pédagogie Freinet, soit dans une perspective historique, avec une approche théorique ou en analysant sa pratique actuelle
3. être présenté en espagnol, anglais ou français et également, comme nouveauté dans cette édition, dans l'une des langues des mouvements membres de la FIMEM (par exemple allemand, bulgare, italien, japonais, polonais, portugais, suédois, etc...), à condition de joindre, pour faciliter sa lecture par le jury, des traductions automatiques de l'œuvre dans deux des langues initialement citées (français, anglais ou espagnol).
4. avoir une longueur comprise entre 30 et 150 pages, avec un résumé initial de 4 000 caractères maximum (espaces compris).
5. Prévoir les coûts anticipés.

b) Publication des recherches réalisées

Critères : Pour être acceptée et prise en considération, la recherche doit :

1. être original et inédit
2. discuter de la pédagogie Freinet, soit dans une perspective historique, avec une approche théorique ou en analysant sa pratique actuelle.
3. être présenté en espagnol, anglais ou français et également, comme nouveauté dans cette édition, dans l'une des langues des mouvements membres de la FIMEM (par exemple, allemand, bulgare, italien, japonais, polonais, portugais, suédois, etc...), à condition de joindre, pour faciliter sa lecture par le jury, des traductions automatiques de l'œuvre dans deux des langues initialement citées (français, anglais ou espagnol).
4. avoir une longueur minimale de 50 pages, avec un résumé initial de 4 000 caractères maximum (espaces compris).
5. Prévoir les coûts anticipés.

c) Pratiques de formation (période de trois mois)

Critères : Pour être acceptées et prises en considération, les propositions de pratiques de formation doivent :

1. avoir un projet expliqué en 50 pages maximum, avec sa justification théorique correspondante et une prévision des dépenses économiques attendues.



2. Contactez le groupe national du candidat qui évalue votre candidature avec une lettre de mouvement.
3. être accompagné d'une lettre d'acceptation du centre où les pratiques ont été réalisées.
4. être présenté dans l'une des trois langues, français, anglais ou espagnol, et également, comme nouveauté dans cette édition, dans l'une des langues des mouvements de la FIMEM (par exemple, allemand, bulgare, italien, japonais, polonais, portugais, suédois, etc...), ajouter toujours, pour faciliter la lecture par le jury, des traductions automatiques de l'œuvre dans deux des langues mentionnées initialement (français, anglais ou espagnol).
5. S'engager à préparer un memorandum de pratiques d'au moins 10 pages qui sera publié.
6. Prévoir les coûts anticipés.

Article 3. Présentation des candidatures

Pour présenter un projet ou une proposition, il faut l'envoyer au format PDF à l'adresse email : benaigesfimem@gmail.com

Accompagné d'un curriculum vitae comprenant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du candidat (un pour chaque personne, en cas de paternité collective) et la lettre d'acceptation en cas de propositions de stage.

Dans le cas de propositions de stages pédagogiques ou de formation, une lettre de recommandation de personnes, organismes ou institutions concernés dans ce domaine doit être ajoutée. Les recommandations des mouvements membres de la FIMEM seront privilégiées.

La date limite d'envoi des demandes est le **30 mai 2024**.

Article 4. Dotation économique

Il existe une dotation économique maximale de **4 500 €** qui peut être utilisée pour attribuer à un ou plusieurs projets dans n'importe quelle modalité, sans qu'il soit nécessaire d'épuiser tous les prix et de ne pouvoir attribuer aucun projet. Le montant sera lié au budget du projet et au coût de vie du lieu où le projet est développé.

Le prix maximum pour chaque projet soumis sera de **2 000 €**.

Le montant restant, s'il est atteint, sera réservé pour la prochaine convocation de la bourse.

L'aide ne sera accordée qu'une seule fois par personne.

Sur le plan fiscal, l'argent de la Bourse Benaiges sera conforme à la législation du pays de la personne qui reçoit la beca.

Article 5. Critères

Une valeur particulière sera accordée, dans toutes les modalités, à la pertinence académique de la proposition, à son originalité et à son facteur d'innovation, aux recommandations fournies, à la qualité du fondement théorique et à la solvabilité du parcours des auteurs.



Article 6. Suivi des projets primés

Dans le cas de recherches primées à réaliser, une fois la décision du jury connue, la moitié du montant attribué sera versée. Dans un délai désigné par le jury en fonction des caractéristiques du projet récompensé (mais en aucun cas supérieur à un an), il devra présenter un document de suivi de la recherche développée (pas plus de 20 pages) qui montre la preuve de la réception du prix. Après présentation de ces justificatifs, la moitié restante sera versée.

En cas d'attribution de la publication d'une recherche, l'ordre d'attribution suivra le processus de publication, au cours duquel il versera le montant attribué.

Dans le cas de stages de formation, une fois la décision du jury connue, la moitié du montant attribué sera versée. Dans un délai fixé par le jury sur la base de la proposition de stage (mais en aucun cas supérieur à un an), le rapport de stage devra être remis justifiant de l'utilité du stage. Après présentation de ces justificatifs, la moitié restante sera versée.

Dans le cas d'un enseignant qui poursuit une formation dans un mouvement national, la bourse prendra en compte les frais de voyage et de subsistance et devra bénéficier du soutien du mouvement du pays dans lequel la formation est effectuée.

Un montant sera alloué à la publication dans le but de diffuser la pratique de la Pédagogie Freinet dans le monde.

Dans tous les cas où l'œuvre est publiée, la publication doit être faite sur papier ou sur les pages du MCEP, de la FIMEM et de l'Association Ecole Benaiges, avec le format et les conditions de Creative Commons, ce qui signifie qu'elle peut être publiée mais en citant la source et la paternité. La publication peut être réalisée dans la langue originale, à condition de joindre, pour faciliter sa lecture par le jury, des traductions automatiques de l'œuvre dans deux des langues initialement citées (français, anglais ou espagnol).

Article 7. Jury

Le jury sera composé d'un maximum de cinq personnes (trois permanents et deux suppléants), l'une d'elles assurera le rôle de secrétaire et une autre celui de président. **Le jury pourra être renouvelé à chaque nouvelle édition du concours.**

Les membres du jury de la Bourse Benaiges seront nommés par les trois organismes suivants :

- L'Association École Benaiges
- Le Mouvement Coopératif École Populaire (MCEP)
- La Fédération Internationale des Mouvements d'Ecoles Modernes (FIMEM)

La décision du jury sera définitive et le jury pourra déclarer le prix non attribué.

Article 8. Bases

La participation à cette bourse implique l'acceptation de ces bases et des décisions du jury dans tout ce qui n'est pas prévu aux présentes.

La bourse Benaiges sera attribuée tous les 3 ans.